

Obligation d'entretien de mes parents

Par **cedric**, le **19/10/2010** à **00:52**

Bonjour,

J'ai 18 ans et je suis actuellement en maturité fédérale commerciale.

J'ai fais un apprentissage à la banque pendant 3 ans et me revoilà aux études à 100%.

Le problème est que mes parents me donne que 250.- par mois pour vivre, avec cet argent je dois payer mes loisirs, mes factures de téléphone, à manger a midi, mes loisir et mon permis de conduire.

J'ai vu que dans le CCS art 277 al 2, les parents avaient l'obligation d'entretenir leur enfant mais ce n'est pas marqué jusqu'a concurrence de quel montant.

Sur le liens annexe c'est écrit 20 000.00 CHF par ans, mais c'est un liens de 1996 ...

Annexe : [http://www2.unil.ch/unicom/allez_savoir ... index.html](http://www2.unil.ch/unicom/allez_savoir...index.html)

Merci d'avance !

Cédric

Par **jeeecy**, le **19/10/2010** à **07:59**

Bonjour et bienvenue sur Juristudiant,

si j'ai bien compris ton exposé tu as la nationalité ou tu es résident suisse.

Le forum Juristudiant est un forum de droit français.

En suite et conséquence, je ne peux que te conseiller de contacter des personnes connaissant le droit suisse pour répondre à tes questions.

Du point de vue du droit français, le montant de la pension varie, de mémoire, en fonction des besoins de la personne.

Pour ton cas ce serait le loyer, la nourriture, les livres, l'inscription à la fac, les transports, le

téléphone, internet...

Bonne journée

Jeeecy

Par **Camille**, le **19/10/2010** à **09:57**

Bonjour,

Il y aurait déjà une solution partielle à vos problèmes...

[quote="cedric":2rkc19dm]

avec cet argent je dois payer [barre:2rkc19dm]mes loisirs[/barre:2rkc19dm],

[barre:2rkc19dm]mes factures de téléphone[/barre:2rkc19dm], [u:2rkc19dm]à manger a midi[/u:2rkc19dm], [barre:2rkc19dm]mes loisir[/barre:2rkc19dm] et mon permis de conduire.

[/quote:2rkc19dm]

:ymdaydream:

Donc, en éliminant les dépenses superflues... Image not found or type unknown

Et vous ne mangez déjà pas le soir ?

Ou serait-ce que vous vivez encore chez vos parents ?

[quote="cedric":2rkc19dm]

J'ai 18 ans et je suis actuellement en maturité fédérale commerciale.

J'ai vu que dans le CCS art 277 al 2, les parents avaient l'obligation d'entretenir leur enfant mais ce n'est pas marqué jusqu'à concurrence de quel montant.

Annexe : http://www2.unil.ch/unicom/allez_savoir..._index.html

[/quote:2rkc19dm]

Donc, si vous faites vos études à l'université de Lausanne, vous devez savoir que ce n'est pas l'Etat fédéral qui pourrait "fixer" ce genre de "tarif" mais forcément le canton ou alors la commune, pour autant qu'il soit prévu un "tarif" pour ce genre de cas, ce qui est peu probable, comme l'explique jeeecy, puisqu'il dépend non seulement de vos besoins[u:2rkc19dm] mais aussi des capacités financières de vos parents[/u:2rkc19dm]. Et je suppose que c'est pareil pour la Suisse.

A mon humble avis, le permis de conduire, en Suisse comme en France, n'est pas considéré comme un élément essentiel pour la poursuite des études...

:(

Image not found or type unknown